
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 15 mai 2025 à 13 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéreaultville

ABSENCES :

Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
José PIERRE, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services
aux citoyens
Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Aucun citoyens et citoyennes.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 13 h 44.

Période de questions des citoyens.

Aucune question n'est posée.

CA25 27 0113

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

CA25 27 0114

Attribuer à Cojalac inc. un contrat de 1 898 039,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de réaménagement géométrique des intersections (saillies), associés aux travaux de reconstruction des chaussées sur les différentes rues (PRR-2025), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-001-P et autoriser une dépense totale de 2 323 843,69 \$, taxes incluses. Affecter une somme de 678 712 \$ au surplus de l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise Cojalac inc. un contrat de 1 898 039,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de réaménagement géométrique des intersections (saillies), associés aux travaux de reconstruction des chaussées sur les différentes rues de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PRR-2025), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-001-P.

D'autoriser une dépense totale de 2 323 843,69 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Cojalac inc., les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'affecter une somme de 678 712 \$ des surplus budgétaires de l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

D'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de la firme Cojalac inc., conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres public.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dissidence : Julien HÉNAULT-RATELLE

20.01 1256591003

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée 13 h 48.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2025.